Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_081-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 24/09/2026 Date d'affichage : 24/09/2026
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 29
Représentés régulièrement convoqués : 3
Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Marie MABILLE,Arnaud DAUXERRE,Mélanie VAUCHEL,Aurélien BEHENGARAY,Carine BORIES,Basile BERNARD,Jérôme ROBERT,Michel PHILIPPE,Hervé ADEUX,Patricia RENAULT,Isabelle HERBERT,Annie JEANNE,Fabrice LEFRANCOIS,Eric DELSAU,Thierry GASNIER,Cécile GOMEZ,Claire DUBOIS,Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ,Anne VON THENEN,Marielle GUILLEMIN,Mathias MARMIEYSSE,Nassima HAMADI (GHAMDANE),Nicole BERCES,Antoine AMELINE DE CADEVILLE,Marie-Pierre DOUTRIAUX,Angélique SEMICHON,Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Marion LECOQ pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Grégory DEREN pouvoir à M. Arnaud DAUXERRE,M. Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : M Fabrice LEFRANCOIS

9 - OBJET : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - EVENEMENT NOS LIENS A LA NATURE SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION DE MECENAT OU DE PARTENARIAT FINANCIER - AUTORISATION

Rapporteur : Marie MABILLE au nom du Conseil de la Municipalité

2026_081

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_081-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_081

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°005_2021 du 21 janvier 2021 relative à l'engagement de la commune dans la démarche de labellisation Climat-Air-Énergie du référentiel Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE),

Vu la délibération n° 025_2022 du Conseil Municipal du 3 avril 2025 relative à l'approbation de la politique et du programme d'actions CLIMAT - AIR - ENERGIE intégrant des axes d'actions d'adaptation au changement climatique, et celle n°2025_016 du 3 avril 2025 relative à la poursuite de la démarche de labellisation Climat-Air-Énergie / Territoire Engagé pour la Transition Écologique,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article L.110-1 relatif à la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques et la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville de Bois-Guillaume est engagée dans une démarche structurée de transition écologique reconnue dans le cadre du référentiel Territoire Engagé pour la Transition Écologique,

Considérant le rôle d'animateur territorial de la commune auprès de ses usagers : habitants, associations, entreprises, pour améliorer la prise en compte de l'environnement et du climat dans leurs activités et considérant notamment que l'événement « Nos liens à la nature : attractivité, résilience et performance », contribue à la sensibilisation des acteurs économiques locaux aux enjeux de biodiversité, de résilience et d'adaptation au changement climatique,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, pour assurer la bonne organisation de l'événement « Nos liens à la nature : attractivité, résilience et performance » dans le cadre de la semaine du développement durable 2026, à signer la convention financière (ou de mécénat) et ses éventuels avenants, une fois adaptés à chaque organisme sur la base du modèle joint en annexe.

Jonas HADDAD, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BOIS-GUILLAUME 76230

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 7 OCT. 2026
ID : 076-217601087-20260930-2026_081-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_081

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr